

1^{er} APPEL A PROJET 2024

PCAIE ANIMAL 2023-2027

PAYS DE LA LOIRE



pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr





PCAE ANIMAL 2023-2027 **PAYS DE LA LOIRE**

PRESENTATION DU DISPOSITIF

1^{er} APPEL A PROJET 2024



CAPDL – 25/01/2024



Déroulé du Webinaire PCAE Animal

- Retour ancien programme et rappel des échéances
- Bilan AAP 2023 (nombre de dossiers...)
- Présentation des modalités du 1^{er} AP 2024
- Les particularités par filière
- Le portail des aides – complétude des dossiers
- Suites au Webinaire

➤ Modalités d'échange

- Pas de micro, ni de chat. Les questions techniques sont à poser sur le fichier drive ouvert pour le Webinaire
- Réponses en séance au maximum de questions dans le respect du timing
- Les autres réponses dans l'envoi du support (FAQ + support).



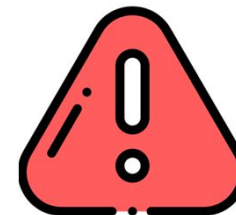
RETOUR ANCIEN PROGRAMME PCAE RÉGION PAYS DE LA LOIRE

2ème AAP PCAE 2022

483 dossiers sélectionnés pour 15,71 M€ d'aide

Engagement juillet aout 2023

Paiement : transmission des demandes de paiement avant le 31/12/2024 (prévaut sur règlement)



4

AAP PCAE 2023 biosécurité volaille (1^{er} février au 31 mars 2023)

Comité de sélection au 29 novembre 2023

66 dossiers retenus pour 367 000 € d'aide (76 dossiers déposés)

Engagement : novembre 2023

Paiement : transmission des demandes de paiement avant le 31/12/2024 (prévaut sur règlement)

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

AAP PCAE PSN 2023 (3 juillet au 30 novembre 2023)

Département	Montant subvention sollicité	Nombre de Demandeurs
44	6 139 326,65 €	179
49	4 623 084,58 €	146
53	7 991 354,80 €	225
72	5 121 868,22 €	169
85	4 530 333,60 €	137
Total général	28 405 967,85 €	856

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

AAP PCAE PSN 2023 (3 juillet au 30 novembre 2023)

Calendrier prévisionnel :

- Jusqu'à fin janvier 2024 : recevabilité des dossiers
- Jusqu'à fin mars 2024 : instruction des dossiers
- Avril 2024 : comité de sélection (date à définir)

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Calendrier des AAP 2024

- ❑ 1^{er} AAP PCAE ANIMAL 2024
 - 1^{er} février au 26 avril 2024

- ❑ 2^{ème} AAP PCAE ANIMAL 2024
 - Septembre à novembre 2024

Dépôt des demandes sur le portail des aides de la Région
Délai d'instruction suivant le nombre de dossiers déposés

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Périodicité

RAPPEL

- ❑ Dépôts de 2 dossiers sur la programmation 2023/2027 par exploitation quelque soit le nombre de productions animales sur l'exploitation
 - Possibilité de déposer sur un même AAP, 2 dossiers PCAE si sur productions différentes (bovin lait, bovin viande, ovins, caprins, veaux de boucherie, avicole, cunicole, porcin, équin)
 - Possibilité de déposer sur une même année 2 dossiers PCAE pour une même production mais pas au même AAP
 - Un dossier PCAE pourra couvrir 2 filières différentes

- ❑ Possibilité, en plus des 2 dossiers PCAE ANIMAL, de déposer :
 - Un dossier Biosécurité sanitaire par filière (volaille, lapins, porcs)
 - Un PCAE supplémentaire pour l'arrivée d'un nouveau JA

8

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Périodicité (suite)

RAPPEL

- Remise à zéro des compteurs de dossier au 1^{er} janvier 2023
- Pas nécessité qu'un PCAE déposé sur l'ancien programme 2015-2022 soit soldé pour déposer un nouveau PCAE sur la période 2023-2027
- Pas nécessité qu'un PCAE déposé sur la période 2023-2027 soit soldé pour déposer un nouveau PCAE

9

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Cumul de 2 PCAE sur un même projet

Précision

❑ Exemple : Possibilité de déposer sur un projet bâtiment :

- 1^{er} PCAE (APP N) sur certains postes (ex : terrassement, charpente, couverture, bardage...)
- 2^{ème} PCAE (AAP N+1) sur d'autres postes (ex : maçonnerie, équipement intérieur...)

Si dépôt d'un même poste sur les 2 PCAE successifs, nécessité d'une visibilité claire sur la localisation différente des 2 phases d'investissements (via plans) :
ex tubulaire

10

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Démarche de transition (PCAE 2024-2027)



Pour les dossiers déposés à partir du 1^{er} janvier 2024 :

Respecter la Démarche de transition :

- Amener le bénéficiaire à s'interroger sur le fonctionnement de son système de production
- Lui donner les moyens d'engager une réflexion sur des thématiques de perfectionnement

Engagements du bénéficiaire : **2 actions ***

- Un **autodiagnostic** à 360° de l'exploitation (format fourni) ou une Etude d'installation**

=> à fournir à la demande

- Une **formation éligible** à la Démarche de transition

* Une seule formation ET un seul autodiagnostic /Etude d'installation réalisés sur la période 2024 – 2027 exigés /porteur de projet

** Etude d'installation déposée dans le cadre d'une demande d'aide DJA, doit dater de moins de 4 ans par rapport au dépôt de la demande d'aide

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Démarche de transition (PCAE 2024-2027)



Autodiagnostic à 360° de l'exploitation

- Obligatoire au moment du dépôt de demande

- Dispositif qui permet de balayer différentes thématiques et de faire un auto-positionnement
 - C'est à faire par le demandeur.
 - C'est un outil pour le demandeur
 - C'est aussi un outil d'identification des besoins en formation pour le programme éligible PCAE
 - Compter 1 heure environ

12

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Démarche de transition (PCAE 2024-2027)



Formation labélisée Démarche de Transition

- Obligatoire au moment du dépôt du solde (2 acomptes sont possibles)
- Formation de 2 jours, avec un AI

Une seule formation ET un seul autodiagnostic /Etude d'installation réalisés sur la période 2024 – 2027 exigés /porteur de projet.

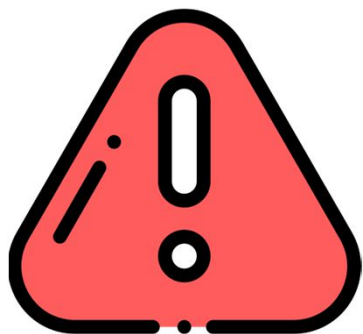
Quel que soit le nombre de demandes d'aide sur cette même période et tous dispositifs confondus (PCAE veg., élev. et Transformation à la ferme).

Les formations disponibles sur www.vivea.fr

- Doivent être démarrées après le 1^{er} janvier 2024.
- Réalisées par au moins un membre de l'entreprise : chef d'exploitation ou l'un des salariés.
- Si salarié, la formation sera facturée à l'entreprise

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Démarche de transition (PCAE 2024-2027)



Anticiper les inscriptions en formations

Certains projets sont achevés rapidement

L'offre de formation risque d'être plus restreinte en début de programmation (labellisation des intervenants AI)

14

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Transition démarche de progrès – démarche de transition

- ❑ Conservation de la démarche de progrès jusqu'à 2023 (autodiagnostic lors du dépôt de la demande d'aide + formation PCAE sur 2,5 jours)
- ❑ Les formations PCAE devront obligatoirement être achevées après le 1^{er} janvier 2023 inclus pour valider un PCAE 2023
- ❑ PCAE ancienne programmation et PCAE 2023 : Possibilité d'intégrer une formation éligible à la démarche de transition pour les PCAE où la formation n'a pas encore été réalisée

15



Réponses aux questions

Sujets abordés:

- ▶ Retour ancien programme PCAE ANIMAL
- ▶ Point PCAE ANIMAL 2023
- ▶ Planning PCAE ANIMAL 2024
- ▶ Périodicité et cumul 2 PCAE sur même projet
- ▶ Démarche de transition



➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Plafond d'investissements éligibles :

RAPPEL

- ❑ Plafond de base pour toutes les filières = **80 000 € HT**
- ❑ En filières volailles, lapins et porcs, si dépenses de biosécurité structurantes et/ou prioritaires inclus dans le projet = **Plafond 100 000 € HT** (quelque soit le montant des investissements biosécurité rajoutés)
- ❑ Plafond de **20 000 € HT** pour les dossiers de biosécurité liée à la gestion sanitaire
- ❑ Plancher minimum : **10 000 € HT** pour tous les dossiers sauf pour les dossiers biosécurité liée à la gestion sanitaire où le plancher est **de 5 000 € HT**

NB : Les dépenses immatérielles (étude, PC, DEXEL, ICPE, architecte, ...) ne sont plus éligibles au PCAE

AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Modulation GAEC pour toutes les filières :

RAPPEL

1 associé : coef 1

3 associés : coef 2,1

2 associés : coef 1,8

4 associés et + : coef 2,3

Plafond modernisation éligible par dossier	Toute exploitation agricole hors GAEC	GAEC à 2 associés	GAEC à 3 associés	GAEC à 4 associés et +
Cas général modernisation	80 000 €	144 000 €	168 000 €	184 000 €
Projet avicole, cunicole ou porc avec investissement biosécurité structurant	100 000 €	180 000 €	210 000 €	230 000 €
Biosécurité sanitaire Niv.3	20 000€	36 000 €	42 000 €	46 000 €
Déconstruction amiante	30 000€	54 000 €	63 000 €	69 000 €

18

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

RAPPEL

Taux d'aide standard :

- ❑ **30 %** avec majoration de 10% pour les parts détenues par un JA

Taux d'aide en fonction du nombre de JA	Individuel	GAEC à 2 associés à parts égales	GAEC à 3 associés à parts égales
Un JA	40 %	35 %	33,33 %
Deux JA		40 %	36,67 %

▶ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

• Déconstruction amiante (bâtiment d'élevage -traite) :

RAPPEL

- Eligible s'il y a reconstruction d'un bâtiment agricole (Elevage -traite) d'une surface au moins équivalente.
- Un projet comportant une partie déconstruction doit obligatoirement être déposé en deux parties dans un même dossier :
 - 1^{ère} partie : comportant uniquement les dépenses de déconstruction avec un plafond de 30 000 € HT (x transparence si GAEC) au taux d'aide de 30 % (+ bonification JA éventuelle)
 - 2^{ème} partie : le dossier de rénovation (sans dépense de déconstruction) lié au dossier de déconstruction
- Les plafonds de déconstruction et de modernisation sont indépendants
- L'auto-déconstruction n'est pas éligible

20

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Typologies :

RAPPEL

Typologies
Construction ou rénovation de bâtiments économes en énergie (BEE), dont les bâtiments d'élevage basse consommation (BEBC)
Construction (pour bâtiment neuf) et aménagement (pour bâtiment neuf ou bâtiment en reconversion pour changement de production) hors les bâtiments économes en énergie (dont BEBC) dont les investissements pour la biosécurité
Rénovation des infrastructures des élevages ainsi que des investissements liés à la biosécurité
Rénovation des infrastructures des élevages (y compris les espaces extérieurs) ainsi que des investissements liés au bien-être animal (BEA)
Investissements sur les conditions de travail et la transition numérique
Investissements liés à la FAF et/ou autonomie alimentaire et/ou gestion des ressources
Investissements liés à l'économie d'énergie et adaptation au changement climatique
Réduire les émissions dans l'air et dans le sol

21



AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Grille de selection :

Type de Projet

70

- Construction / Rénovation / Equipement BEE dont BEBC (OSD)
- BBEA (OSI)

50

- Tout projet hors BEE (dont BEBC) et hors BBEA (OSB)

40

- Raclage et hydrocurage uniquement (OSB)

RAPPEL

+

Note Minimale = 50 pts

22

Type de Porteur

+50

- JA et NA (OSB)

+20

- Petites filières (OSB) ovin, caprin, équin, lapin, veaux de boucherie, gibier à plumes et pigeon

+

Bonus

+20

- Parcours Ferme Bas Carbone (OSD)

+20

- 1^{er} Dossier

22



➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Bonification Parcours Ferme Bas carbone :

- ❑ Sont entendu comme exploitations s'engageant dans une des démarches de la Région « Ferme Bas Carbone », uniquement les agriculteurs qui ont intégré le dispositif mis en place par le Conseil Régional des Pays de la Loire, avec présentation d'une facture acquittée faisant mention de la subvention de la Région ou d'un contrat de prestation conforme.

- ❑ Sont entendu comme exploitations s'engageant dans la démarche régional « Bons Diagnostics Carbone», uniquement les agriculteurs qui ont intégré le dispositif mis en place par l'ADEME avec présentation d'une facture acquittée faisant mention de la subvention de l'ADEME ET qui ont été identifiés comme tel lors des remontées annuelles de la comitologie du dispositif régional Fermes Bas Carbone

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Jeune Agriculteur (JA):

- ❑ Les Jeunes Agriculteurs (JA) devront satisfaire les conditions suivantes :
 - Être en cours de dépôt d'une demande de DJA,
Ou
 - Être installés à la date de la demande d'aide depuis moins de 5 ans à compter de la date figurant sur le certificat de conformité (CJA).

- ❑ Seront reconnus les JA au titre de la définition RDR3 et RDR4 (PSN).

- ❑ Par harmonisation avec l'étude d'installation (RDR4), le demandeur n'aura plus l'obligation d'avoir inscrit le projet d'investissement à son plan d'entreprise (JA RDR3) ou à son étude d'installation (JA RDR4).

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Jeune Agriculteur (JA):

Majoration du taux d'aide :

- Majoration de 10 % au prorata des parts sociales à condition que le JA ait moins de 41 ans (40 ans révolus) au moment de la demande d'aide

Majoration définitivement acquise quand le JA présente son CJA lors de la demande de versement du premier acompte.

25

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Nouvel Agriculteur (NA):

- Agriculteur **non JA, âgé de moins 50 ans** à la date d'installation (date d'inscription à la MSA en tant que chef d'exploitation), et installé depuis moins de 5 ans à la date de dépôt de la demande d'aide.
- Bonus de 50 points de sélection pour NA installés après 41 ans (pas de bonification du taux d'aide)
- Le conjoint ne doit pas lui-même être exploitant, sauf dans le cas de la création d'un nouvel atelier de production.
- Il doit justifier d'une formation suffisante et être titulaire :
 - ✓ d'un diplôme agricole de niveau 4 ou supérieur,
 - OU
 - ✓ d'un diplôme non agricole de niveau 5 ou supérieur avec 24 mois d'expérience dans le domaine agricole au cours des 3 dernières années
- Il doit fournir une étude d'installation **sur une durée de 4 ans** à partir de l'installation.

26



Réponses aux questions

Sujets abordés:

- ▶ Plafonds et planchers d'investissements éligibles
- ▶ Taux d'aide
- ▶ Déconstruction bâtiments amiantés
- ▶ Typologies
- ▶ Grille de sélection
- ▶ Démarches bas carbone
- ▶ Notions JA et NA

27



➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Date d'éligibilité des dépenses

RAPPEL

Les dépenses présentées dans le dossier de demande et engagées avant le dépôt de la demande d'aide (et donc avant l'émission de l'accusé de réception) sont éligibles à 2 conditions :

☐ Condition 1 :

- Engagement après le **1^{er} décembre 2023** (signature devis ou bon de commande)
- Pour les AAP suivants : engagement à partir de J+1 de la date de clôture de l'AAP précédent
- Des dépenses pourront être facturées et payées sur la base des devis engagés à partir du **1^{er} décembre 2023**

29

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Date d'éligibilité des dépenses

RAPPEL

Les dépenses présentées dans le dossier de demande et engagées avant le dépôt de la demande d'aide (et donc avant l'émission de l'accusé de réception) sont éligibles à 2 conditions :

❑ Condition 2 :

- Le projet ne doit pas être matériellement achevé ou totalement mis en œuvre au moment de la demande d'aide
- Le demandeur devra présenter à la demande de paiement de solde toute pièce probante contenant la mention d'une date de livraison du projet subventionné postérieure à la demande d'aide
- A défaut, aucun paiement de pourra intervenir et l'aide accordée sera annulée

30

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Précisions sur certains investissements

☐ Couvertures de fosses

- Eligibilité des couvertures étanches (bâche) ou charpentes traditionnelles (bois, métallique...) + couvertures bac acier ou fibrociment
- L'exploitation doit être aux normes en terme de capacité de stockage sans la couverture de fosse

31

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Coûts raisonnables

RAPPEL

- ❑ Evolution des seuils pour devis multiples par rapport à l'ancienne programmation pour les investissements hors référentiels (référentiels existants + majorations liées à l'inflation):
 - En dessous de 25 000€ : un seul devis
 - De 25 000€ à 100 000€ : deux devis
 - Supérieur à 100 000€ : trois devis

32



Réponses aux questions

Sujets abordés:

- ▶ Dates d'éligibilité des travaux
- ▶ Précisions sur certains investissements
- ▶ Coûts raisonnables



➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Seuils spécifiques filières BOCE

RAPPEL

❑ **Ovin** : 50 brebis

Caprin : 45 chèvres

❑ **Equin** :

- 10 % du CA* de l'exploitation doit être issu de l'activité d'élevage équin
- 20 Ha de SAU* (contrôlé sur la base de la déclaration PAC)
- 5 UGB élevage en propriété de la structure porteuse ou associés (propriété à 100 %)
 - Justification sur la base de cartes d'immatriculation officielle au nom du demandeur ou de l'un des associés en société
 - Pour chaque poulinière d'élevage, déclaration officielle de saillie depuis le 1^{er} janvier de l'année antérieure au dépôt du dossier
 - Pour chaque étalon d'élevage, carte de saillie officielle depuis le 1^{er} janvier de l'année antérieure au dépôt de dossier

*Hors nouveaux installés de moins de 41 ans JA ou non (mais critères à viser à l'issue de l'installation (PE ou étude économique))

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

▪ Bâtiment volaille – lapins BEE – BEBC (partie isolation)

RAPPEL

Type de bâtiment concerné par le projet BEBC	Bâtiment à ventilation statique (type lanterneau) OU bâtiment à ventilation dynamique <u>Salle d'élevage sans lumière naturelle</u>	Bâtiment à ventilation statique (lanterneau) ou bâtiment à ventilation dynamique <u>Salle d'élevage avec lumière naturelle (fenêtres)</u>	Bâtiment à ventilation statique type Louisiane
	BEBC ↓	BEE ↓	BEE ↓
Coefficient isolation U plafond	<0.4	<0.4	<0.4
Coefficient isolation U parois et pignons	<0.6	<0.6 Le calcul est réalisé sans tenir compte des fenêtres	<0.6 Le calcul est réalisé sans tenir compte des rideaux ou glissières EXIGENCE d'équipement de glissières polycarbonate à minima de 32 mm d'épaisseur <u>OU</u> Double rideau isolé
Coefficient isolation U soubassement	<0.9	<0.9	<0.9

35

▶ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

RAPPEL

Bâtiment volaille : Prérequis à la rénovation structurante sur l'efficacité énergétique

- Pour toute filière volaille y compris canard
- Pour les bâtiments chauffés
- Qui concernent la structure primaire d'un bâtiment (coque)
- Pour les travaux d'isolation sur les bâtiments de moins de 20 ans à la demande d'aide ayant pour projet des travaux impactant la coque et l'isolation (y compris la création de fenêtre pour le bien-être animal)

-U < à 0.6 en sous toiture (70% des déperditions)

-U < à 0.8 au niveau des longs-pans et pignons

Calcul du U sans tenir compte des fenêtres, glissières ou rideaux)

36



Réponses aux questions

Sujets abordés:

▶ Particularités par filières

- ▶ BOCE
- ▶ Volaille
- ▶ Lapin
- ▶ Porc



➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Portail des aides


PORTAIL
DES AIDES



RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

Bienvenue
Connectez-vous à votre espace personnel.

Connexion
Gagnez du temps dans la réalisation de vos démarches en vous connectant par FranceConnect !

 S'identifier avec FranceConnect
[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Ou

Connexion
Tous les champs sont obligatoires

[Mot de passe ou identifiant oublié ?](#)

[Se connecter →](#)

Vous n'avez pas encore de compte ? [Créez-en un.](#)

404 page not found

38

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Portail des aides

❑ Démarche complétude des dossiers :

- Contacts exploitants par mail et téléphone
- Réouverture de l'accès à leur dossier PCAE sur portail des aides pour complétude : chargement pièces complémentaires...
- Demandes complémentaires pour tout dossier :
 - Attestations MSA (cotisations à jour) pour les exploitants (individuel, gérants associés) et pour les sociétés (si salariés et/ou apprentis)
 - Pièce identité (carte identité ou passeport) pour exploitant individuel, mandataire GAEC et représentant légal pour autres sociétés
 - Version Excel détail des dépenses présentées



Réponses aux questions

Sujets abordés:

 Portail des aides



➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Suite au Webinaire :

- Envoi du diaporama et de la FAQ
- Vos contacts:
 - DAPA Investissements vos contacts locaux seront disponibles sur le portail des aides
 - Chambre d'agriculture:
 - batiment@pl.chambagri.fr ou 02 53 57 18 25

41

➤ AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Suite au Webinaire :

- Remontée des demandes de précisions sur le règlement via le contact Chambre d'Agriculture ou contacts DAPA (hors questions dont les réponses sont dans le règlement)
- Traitement des demandes (Région et Chambre d'Agriculture)
- Diffusion des réponses sur le site de la Région

AAP PCAE ANIMAL 2023-2027 RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Document de synthèse PCAE ANIMAL par filière :

PCAE—VOLET ÉLEVAGE 2023

FILIÈRES BOVINS, OVINS, CAPRINS ET ÉQUINS

PLAN POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (PCAE) EN PAYS DE LA LOIRE



Un nouveau programme pour soutenir les investissements en élevage porté par la Région des Pays de la Loire

Cette fiche présente les modalités d'aide (taux de financement, plafonds d'investissements éligibles, critères de sélection...) et la liste des investissements éligibles pour la modernisation relatifs aux élevages ligériens. Les textes officiels sont consultables sur le lien : <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/feader-appel-projets-pcae-elevage>

Les documents de synthèse pour les autres filières animales sont disponibles sur le site de la [Chambre d'Agriculture Pays de la Loire](#)

Appel à projet 2023

Le seul appel à projet de 2023 se déroulera du 3 juillet au 30 novembre.

A noter : Pour les années suivantes deux appels à projets seront organisés.

Conditions d'accès

Pour toute exploitation, il est impératif de respecter les normes réglementaires de bien-être, environnementales et sanitaires pour prétendre à ce dispositif.

Début des travaux

Les dépenses présentées dans le dossier de demande et engagées avant le dépôt de la demande seront éligibles, à condition :

- Qu'elles aient été engagées après le 1^{er} janvier 2023. Des dépenses pourront être facturées et payées sur la base de devis ou bons de commande engagés à partir du 1^{er} janvier 2023.

- Que le projet ne soit pas matériellement achevé ou totalement mis en œuvre au moment du dépôt de la demande d'aide. Le demandeur devra présenter à la dernière demande de paiement toute pièce probante attestant le non-achèvement du projet avant le dépôt du dossier de demande d'aide (DACT, facture avec libellé de livraison ou montage, attestations prestataires...)

1

PCAE—VOLET ÉLEVAGE 2023—FILIÈRES VOLAILLES

PLAN POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (PCAE) EN PAYS DE LA LOIRE PROGRAMME 2023-2027



Un nouveau programme pour soutenir les investissements en élevage porté par la Région des Pays de la Loire

Cette fiche présente les modalités d'aide (taux de financement, plafonds d'investissements éligibles, critères de sélection...) et la liste des investissements éligibles pour la modernisation relatifs aux élevages ligériens. Les textes officiels sont consultables sur le lien : <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/feader-appel-projets-pcae-elevage>

Les documents de synthèse pour les autres filières animales sont disponibles sur le site de la [Chambre d'Agriculture Pays de la Loire](#)

Appel à projet 2023

Le seul appel à projet de 2023 se déroulera du 3 juillet au 30 novembre.

A noter : Pour les années suivantes deux appels à projets seront organisés.

Conditions d'accès

Pour toute exploitation, il est impératif de respecter les normes réglementaires de bien-être, environnementales et sanitaires pour prétendre à ce dispositif.

Début des travaux

Les dépenses présentées dans le dossier de demande et engagées avant le dépôt de la demande seront éligibles, à condition :

- Qu'elles aient été engagées après le 1^{er} janvier 2023. Des dépenses pourront être facturées et payées sur la base de devis ou bons de commande engagés à partir du 1^{er} janvier 2023.

- Que le projet ne soit pas matériellement achevé ou totalement mis en œuvre au moment du dépôt de la demande d'aide. Le demandeur devra présenter à la dernière demande de paiement toute pièce probante attestant le non-achèvement du projet avant le dépôt du dossier de demande d'aide (DACT, facture avec libellé de livraison ou montage, attestations prestataires...)

1

PCAE—VOLET ÉLEVAGE 2023—FILIÈRE CUNICOLE

PLAN POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (PCAE) EN PAYS DE LA LOIRE PROGRAMME 2023-2027



Un nouveau programme pour soutenir les investissements en élevage porté par la Région des Pays de la Loire

Cette fiche présente les modalités d'aide (taux de financement, plafonds d'investissements éligibles, critères de sélection...) et la liste des investissements éligibles pour la modernisation relatifs aux élevages ligériens. Les textes officiels sont consultables sur le lien : <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/feader-appel-projets-pcae-elevage>

Les documents de synthèse pour les autres filières animales sont disponibles sur le site de la [Chambre d'Agriculture Pays de la Loire](#)

Appel à projet 2023

Le seul appel à projet de 2023 se déroulera du 3 juillet au 30 novembre.

A noter : Pour les années suivantes deux appels à projets seront organisés.

Conditions d'accès

Pour toute exploitation, il est impératif de respecter les normes réglementaires de bien-être, environnementales et sanitaires pour prétendre à ce dispositif.

Début des travaux

Les dépenses présentées dans le dossier de demande et engagées avant le dépôt de la demande seront éligibles, à condition :

- Qu'elles aient été engagées après le 1^{er} janvier 2023. Des dépenses pourront être facturées et payées sur la base de devis ou bons de commande engagés à partir du 1^{er} janvier 2023.

- Que le projet ne soit pas matériellement achevé ou totalement mis en œuvre au moment du dépôt de la demande d'aide. Le demandeur devra présenter à la dernière demande de paiement toute pièce probante attestant le non-achèvement du projet avant le dépôt du dossier de demande d'aide (DACT, facture avec libellé de livraison ou montage, attestations prestataires...)

1

PCAE—VOLET ÉLEVAGE 2023—FILIÈRE PORCINE

PLAN POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (PCAE) EN PAYS DE LA LOIRE PROGRAMME 2023-2027



Un nouveau programme pour soutenir les investissements en élevage, porté par la Région des Pays de la Loire

Cette fiche présente les modalités d'aide (taux de financement, plafonds d'investissements éligibles, critères de sélection...) et la liste des investissements éligibles pour la modernisation relatifs aux élevages ligériens. Les textes officiels sont consultables sur le lien : <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/feader-appel-projets-pcae-elevage>

Les documents de synthèse pour les autres filières animales sont disponibles sur le site de la [Chambre d'Agriculture Pays de la Loire](#)

Appel à projet 2023

Le seul appel à projet de 2023 se déroulera du 3 juillet au 30 novembre.

A noter : Pour les années suivantes deux appels à projets seront organisés.

Conditions d'accès

Pour toute exploitation, il est impératif de respecter les normes réglementaires de bien-être, environnementales et sanitaires pour prétendre à ce dispositif.

Début des travaux

Les dépenses présentées dans le dossier de demande et engagées avant le dépôt de la demande seront éligibles, à condition :

- Qu'elles aient été engagées après le 1^{er} janvier 2023. Des dépenses pourront être facturées et payées sur la base de devis ou bons de commande engagés à partir du 1^{er} janvier 2023.

- Que le projet ne soit pas matériellement achevé ou totalement mis en œuvre au moment du dépôt de la demande d'aide. Le demandeur devra présenter à la dernière demande de paiement toute pièce probante attestant le non-achèvement du projet avant le dépôt du dossier de demande d'aide (DACT, facture avec libellé de livraison ou montage, attestations prestataires...)

1

Ces documents de synthèse (1^{er} appel 2024) seront disponibles prochainement sur le site de la [Chambre d'Agriculture Pays de la Loire](#)

CAPDL – 25/01/2024



1^{er} APPEL A PROJET 2024

PCAIE ANIMAL 2023-2027

PAYS DE LA LOIRE



pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr

